

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmis au représentant de l'Etat

Le 11 juillet 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9 et 10 juillet 2013

2013 DVD 148 Signature avec la Société d'Assistance et de Gestion du Stationnement (SAGS) le contrat d'affermage pour l'entretien et l'exploitation du parc de stationnement Porte de Clignancourt (18^{ème}) pour une durée de 8 ans.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L.2511-1 et suivants et L.1411-1 et suivants ;

Vu l'avis émis le 5 janvier 2012 par la Commission Consultative des Services Publics Locaux en application du CGCT et notamment des articles L.1411-4 et L.1413-1 ;

Vu la délibération 2012 DVD 27 de la séance des 6 et 7 février 2012, approuvant le principe de délégation du service public et autorisant Monsieur le Maire de Paris à lancer la consultation et à accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation pour l'entretien et l'exploitation du parc de stationnement Porte de Clignancourt à Paris (18^{ème}) pour une durée de 8 ans ;

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire de la Direction de la Voirie et des Déplacements du 14 février 2012 ;

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres siégeant en "Commission SAPIN" en application des articles L.1411-1 et L.1411-5 du CGCT, en date du 11 septembre 2012, relatif aux candidatures ;

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres siégeant en "Commission SAPIN" en application des articles L.1411-1 et L.1411-5 du CGCT, en date du 19 février 2013, relatif aux offres ;

Vu le rapport du service sur le déroulement de la procédure et les motifs du choix du délégataire avec ses annexes en application de l'article L.1411-5 du CGCT ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2013 par lequel Monsieur le Maire de Paris demande l'autorisation de signer, avec la Société d'Assistance et de Gestion du Stationnement (SAGS), le contrat d'affermage dont le texte est joint à la présente délibération et qui a pour objet l'entretien et l'exploitation du parc de stationnement Porte de Clignancourt à Paris (18^{ème}) pour une durée de huit (8) ans ;

Vu l'avis du Conseil du 18^{ème} arrondissement en date du 1^{er} juillet 2013 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Julien BARGETON au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer avec la Société d'Assistance et de Gestion du Stationnement (SAGS) le contrat d'affermage dont le texte est joint à la présente délibération et qui a pour objet l'entretien et l'exploitation du parc de stationnement Porte de Clignancourt à Paris (18^{ème}) pour une durée de huit (8) ans.